

Les conditions de détention il appartient à l'avocat d'y veiller...lire la suite

L'avocat se doit d'intervenir dès qu'un droit fondamental est bafoué aussi nous devons être vigilant sur les conditions d'incarcération. Elles sont à mon sens le reflet de notre civilisation

Dans cette affaire plusieurs détenus ont exprimés leur refus de retourner à la prison d'Angers lors d'une audience devant le Tribunal Correctionnel.

Extrait d'un article de Josué JEAN-BART de Ouest France: " Cinq hommes âgés de 18 à 30 ans comparaissaient pour des violences sur un gardien. Procès reporté. Ils ont tous obtenu de ne pas retourner à la maison d'arrêt dont ils dénoncent les conditions de détention...

...Les cinq hommes jugés cet après-midi de vendredi n'ont pas envie de s'épancher. Ils comparaissent pour avoir frappé, le 21 avril, un surveillant de la maison d'arrêt d'Angers.

Ce jour-là, ils auraient tenté de récupérer un colis envoyé depuis l'extérieur, dans la cour de promenade. Un gardien a intercepté le pli. Les cinq détenus se seraient alors rués dessus. Au lendemain des faits, le syndicat Unsap-Unsa avait exigé « sanctions exemplaires ». La victime souffrant d'ecchymoses, a été arrêtée pendant neuf jours.

Ces faits ne sont pas évoqués, ce vendredi, à l'audience. Les prévenus demandent un délai pour préparer leur défense. Ce qu'ils obtiennent automatiquement. Seule question débattue : le lieu de détention. Depuis l'incident, un prisonnier a été transféré au Mans, deux à Nantes. Il n'en reste que deux à Angers. Hors de question pour eux d'y retourner.

À tour de rôle, ils dénoncent. « C'est pas normal, ce qui se passe, s'agace l'un de ceux qui est parti. C'est pas la justice ! Ça ne va pas à la maison d'arrêt d'Angers. On nous envoie au mitard, et en plus, on nous rajoute des choses. » « Ça fait 15 jours que je ne peux pas me changer, embraye un autre, toujours incarcéré sur place. Un jour, je suis revenu de promenade : on m'avait pris mon pain. Ils n'ont pas le droit de toucher à la nourriture ! ...»

.... « Le traitement qui lui est réservé n'est pas admissible, plaide Me Isabelle Oger-Ombredane. Il y a des détails qui ne s'inventent pas. Aujourd'hui, il est venu pieds nus. En tongs. La situation ne peut que se dégrader. Je peux comprendre que des gardiens puissent réagir. Mais les conditions doivent rester humaines. »

Le tribunal accède aux demandes de transfert. Une décision accueillie par des cris de joie, comme une libération. « Angers, c'est l'enfer, il n'y a pas pire », lâche le benjamin, en s'excusant auprès des membres de l'escorte. Sous les yeux du directeur de la maison d'arrêt qui ne cesse de prendre des notes".